

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

PV-AG de l'ASA du Canal du Moulin

Jeudi 01/07/21

Les 243 membres de l'ASA individuellement convoqués se sont réunis en AG ordinaire le jeudi 01/07/2021 à 20h15 au foyer JJ COUPON à Buis les Baronnies. Le quorum n'étant pas atteint (121), avec 31 membres et 18 pouvoirs, une seconde réunion est ouverte par le Président de l'ASA, M. Sébastien BERNARD, Maire de Buis.

Il excuse la Présidente déléguée, Mme E. VOELTZEL, indisponible pour cette réunion.

1-Compte-rendu moral

Le Président espère que le contexte sanitaire est derrière nous, puis expose les points suivants :

Les problématiques d'accès à l'eau de surface, et les contraintes de restriction qui s'appliquent à tous les utilisateurs quelque soient les usages (eau potable, pompage pour irrigation, asa) font partie désormais de notre quotidien.

Il rappelle le contexte structurel de réduction de 30% de prélèvement de la ressource à respecter, tendance qui devrait s'accroître dans les années futures.

Cela s'est déjà traduit durant l'été 2019 par l'intervention de la Police de l'Eau, qui a informé que le débit d'étiage était atteint, avec pour conséquence la fermeture des canaux pendant au moins 3 semaines.

Pour arriver à une baisse de 30%, la fermeture des canaux 2 jours par semaine semble inévitable. Cette année, 1 jour par semaine semble suffisant, au vu des pluies du printemps.

Il semble que les canaux gravitaires soient soumis à un risque de fermeture accru, ce qui est problématique, car la Mairie est concerné au plus près : le maillage des canaux sert aussi à l'évacuation du pluvial.

Il est nécessaire collectivement d'être solidaires pour éviter une fermeture à terme, même si c'est compliqué de voir les tarifs évoluer.

Question de R. EYME : le Vaucluse gère notre canal ? Des agriculteurs inondent la route du côté d'Ubrieux ?

Réponse : Le Maire n'a pas le pouvoir de police de l'eau, mais des contrôles des prélèvements ont déjà été demandés. Ces pompages sont autorisés en général et des tours d'eau sont organisés. Moins de visibilité néanmoins sur les captages.

L'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective de l'Ouvèze) a été désigné comme organisme unique, pour gérer l'Ouvèze. Il dépend de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse.

Question : à quels niveaux sont réalisés les points de mesures sur l'Ouvèze ?

Réponse : Il y a des bornes (la plus proche vers Entrechaux). Mais actuellement, on se base sur des extrapolations de calculs pour déterminer des restrictions.

Il a été aussi demandé ce jour un aménagement du radier de la prise d'eau, pour que le débit de la passe à poisson soit calibré sur le débit d'étiage (de sécheresse).

Remarque de JC VIALLE : les barrages sur la rivière réduisent la quantité d'eau à la prise d'eau

Ces comportements limitent l'écoulement, il est nécessaire de les limiter.

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

Question de D. BAUMET : Qui est en charge de l'entretien sur le canal ?

Réponse : Un agent intervient régulièrement sur le canal principal et est en charge de l'entretien. Mais tous les secondaires restent à la charge de chaque propriétaire (conformément aux statuts).

Un gros travail de bénévolat pour enlever la boue a été fait au printemps.

Remarque de JC VIALLE : il est regrettable que le canal ou l'Ouvèze soient pris comme déchèterie pour les déchets verts.

Réponse : Les incivilités dans tous les domaines sont monnaie courante. Sur les points de décharge, le faire remonter à la Mairie ou au Canal. Cela reste un travail de longue haleine.

Une des raisons de fermetures à répétitions de ces dernières semaines provient de résidus de tonte ou de débroussaillage qu'il a été nécessaire de nettoyer (ex : secteur de Villemoz).

Par malveillance, une vanne a été détruite, elle sera refabriquée et on devra à nouveau fermer l'eau.

Le canal est aussi fermé, en fonction des alertes oranges données dans le département (protocole de fermeture le WE).

Remarque de R. EYME : une servitude de 80 cm de largeur pour l'entretien du canal existe.

A noter les fuites sur le canal liées aux sangliers.

La mairie a fait beaucoup de travaux sur des secteurs nombreux (usage de nombreux linéaires)

L'agent a réhabilité de nombreux secteurs jusque-là peu entretenus. Des campagnes d'hydro-curage sont menées régulièrement.

Question : pourquoi payer le canal si on ne l'utilise pas ?

Réponse : Tout bénéficiaire potentiel est concerné. Il y a un risque de disparition de l'ASA si l'on va dans ce sens. Chaque adhérent fait partie du périmètre de l'ASA et la redevance reste à charge de chaque adhérent, qu'il utilise ou pas l'eau.

Question : tous les pompages sont répertoriés ?

Réponse : cela nécessite beaucoup de temps pour contrôler, et donc moins de temps pour entretenir.

Question de V. LEGEAIT : Rôle des chantiers participatifs, pour nettoyer les segments envasés ou embroussaillés ?

Réponse : Les référents sont chargés de la fermeture du canal et aussi ouvrir des déversoirs, en cas d'orage. Le référent répond à une demande et constate le problème, ce qui soulage le travail du salarié.

Intervention de R. BOURSIN : le 10 février et le 13 mars, 8 Tonnes de boue ont été évacuées avec la logistique du tractopelle de la Mairie. Fort impact, avec aussi du lien social. Un appel au volontariat par le biais du site pourra être envisagé. Excepté les gros travaux structurels.

Pour le Président, la régularité de ce type de chantier n'est pas souhaitable, car la mobilisation baisse. Mieux vaut des actions ponctuelles.

Remarques : Certains adhérents enlèvent depuis plusieurs années la boue et l'emmènent à la déchèterie
Un bon exemple de collaboration gagnant-gagnant avec la Mairie.

Chaque riverain doit être responsable de sa partie de canal et la nettoyer (G. JEAN).

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

⇒ **Agent d'entretien : Bastien OBERMOSSER**

L'ASA a choisi de pérenniser le poste de l'agent d'entretien, pour conserver son expertise sur le terrain : après 2 ans dans le dispositif des contrats aidés, une mutualisation du poste avec l'ASA des Arrosants Réunis a permis de signer un nouveau CDD.

⇒ **Communication :**

- **Recueil des adresses mail en cours**, pour limiter les envois papier (en cours). Il est important pour ceux qui ne l'ont pas encore fait d'écrire un mail à l'ASA, à l'adresse mail habituelle. Le message à retourner « j'autorise l'ASA à utiliser mon adresse mail pour créer une liste de diffusion »

Bilan au 30/06 : 48 retours + 12 du bureau, soit 60 sur 240 (25%)

- **Nouveauté : un site Internet spécifique dédié uniquement à l'ASA**, où on va essayer de mettre les informations le plus vite possible. Son adresse : <http://canal.buislesbaronnies.fr>. Il devrait être actif cet été. Contenu : les actualités de l'ASA, informations urgentes liées à l'ouverture/fermeture des canaux, annulation de réunion, documents divers à consulter et télécharger (exemple : statuts du canal)

Question : à quand un plan du canal sous format numérique ?

A voir avec les Services Techniques de la Mairie, mais le tracé du canal (fond photo aérienne) pourrait figurer sur le site Internet de l'ASA.

2-Présentation du compte administratif 2020 et du budget 2021 / SANS vote

⇒ **Fermeture de la Trésorerie en 2022** : Lecture du mail du 25/06 de M. Gilles TOUSSAINT, Inspecteur de la Trésorerie de Buis :

« À compter du 01/01/2022, l'ASA sera suivie par le SGC (service de gestion comptable) de la Trésorerie de Nyons. En parallèle, un CDL (conseiller aux décideurs locaux) devrait être mis en place pour conseiller les ordonnateurs sur, notamment, le budget, la fiscalité, la TVA, les régies....C'est un nouveau métier et un nouveau service à la disposition des collectivités mis en place par la DGFIP »

⇒ **CA 2020** : Résultat de l'exercice + 1990,51 € / Dépenses = 20791,09 € / Recettes = 22781,60 €

⇒ **BP 2021** de 34781,76 € = Recettes de 24169 € + Excédent (2020) de 10612,76 € / Dépenses = 18023 € (charges générales et de personnel) + 16758,76 € (travaux).

⇒ **Information sur l'évolution des tarifs :**

En réunion de bureau du 16/02/2021, il a été décidé de faire évoluer les tarifs (qui n'avaient pas changé depuis 2018). L'abonnement est fixé désormais à 38 € et le tarif à l'are passe à 3,20 €.

3-Travaux effectués en 2020 et 2021

⇒ **Travaux 2020** : Remplacement de la pompe et du système électrique (917€), Débouchage par hydrocureuse chemin du Col d'Os (240€), intervention d'urgence de nuit devant garage Enguent (600€)

⇒ **Travaux réalisés cet hiver 2021** : débroussaillage des berges, curage du canal à plusieurs endroits clés (manuel, hydrocurage), remplacement d'une section de 40 mètres de buses aux Hautes Villecrozes, élargissement à la pelle mécanique sur le chemin d'Ubrieux.

Hydrocurage secteur cimetière (450€), Hydrocurage rue du moulin (480€)

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

4-Renouvellement des syndics

⇒ 3 candidats se présentent et sont élus à l'unanimité :

-**Philippe BATTUT** : le canal doit être soutenu et entretenu en tant que patrimoine. C'est bien d'avoir un site avec les informations, notamment quand le canal ne marche pas (travaux ou empêchement).

-**Robert BOURSIN** : beaucoup d'enjeux autour du canal, école de la citoyenneté et de partage entre ceux de l'amont et l'aval. Beaucoup de communication à faire, de boulot avec les chantiers participatif. Réfléchir aussi à une signalétique pour dire ce que l'on ne peut pas faire.

-**Jean-Claude VIALLE** : Rôle de police, refaire les martelières ou ce qui relève des travaux publics sont de son domaine.

⇒ Les autres membres du bureau :

- Démissionnaires : Franck GEORGES, Guy JOURDAN, Laure TOUCHEPORT.
- Renouvelés ou continuant leurs mandats : Danièle ROBERT, Didier BREHON, Christian CHASTAN, Michel VERRIER, Claude JARJAYE, Nicole LONGERET, Monique RICARD, Jean-Marc VAN DEN BROEK.

Question de V. LEGEAIT : Rôle des référents par quartier ?

Réponse : au bureau, l'organisation évolue avec des personnes référentes par quartier. Mais on peut aussi être référent sans être au bureau. Ces personnes ont comme rôle de recueillir les problèmes rencontrés par les usagers pour les faire remonter jusqu'à l'agent d'entretien par le biais de la Présidente, puis de donner l'info qui redescend. Nous mettrons les noms et téléphone des référents sur le site. Il peut avoir aussi comme mission d'actionner un retour rivière (bipasse) en cas d'urgence météo (si cette mission a été vu avec lui).

Conclusion

Le Président explique qu'un énorme travail de mutualisation a déjà été fait avec l'ASA des Arrosants Réunis. Avec la perspective d'une fusion des 2 ASA, on devrait être plus fort en étant regroupé.

La Mairie reste à disposition de l'ASA pour l'aider sur ce chemin, notamment juridique.

A la faveur des travaux de la passe à poisson d'Ubrieux, le Président souhaite :

- formaliser l'autorisation de prélèvement du canal,
- réfléchir au gabarit pour le maintien du débit réservé de l'Ouvèze, en période d'étiage,
- installer des points de mesure de débits et physicochimiques (relevés en amont et en aval).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.